



**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2026/109

QUESTION N°22

OBJET : PETITE ENFANCE / APPROBATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU PROJET DE FONCTIONNEMENT DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (L.A.E.P) « L'ESPACE LUDO » AU 17 RUE DE BESSANCOURT

**L'an deux mille vingt-six
Le quatorze octobre
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 octobre 2026, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Annie METAY - Fabrice TEIXEIRA - Marie CRUZ
Valéry BOCZ - Sandrine VIBOUD - Fabrice BERLEMONT - Niarale TRAORE
Pascal SICRE- Axel OUHSAINE - Murielle SIMON - Carole ANNEQUIN - Arnaud CHAILLOU
Christophe BATTAIS - Kaddra ZAZOUI - Alexandre KARP - Séverine MARCO
Nicolas PASTUR - Marcel BOTTALICO - Sonia DOS SANTOS - Prisca AUGUSTIN
Karlson TABE AYUKNCHONG - Claude CAUËT - Dominique MORIN
Marie-Françoise JOLLY - Jean-Claude CHEVRIER Isabelle CHOCHON-LAMBERT
Fahed HADJI - Amélie SANDRIN

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Patrick MURCIA a donné procuration à Pascal SICRE
Jocelyne HAMON a donné procuration à Eric BOSC
Christophe CONNAN a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Kaddra ZAZOUI

M. Eric BOSC, Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 33



N°D2026_109 – PETITE ENFANCE / Approbation de la modification du règlement intérieur et du projet de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « L'Espace Ludo » au 17 rue de Bessancourt

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la circulaire de la Caisse d'Allocations Familiales n°2015-011 en date du 13 mai 2015 relative aux Lieux d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P),
Vu la délibération n°D2025/06 du Conseil Municipal en date du 5 février 2025 portant approbation du règlement intérieur du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P),
Vu la délibération n°D2025/114 du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2025 portant approbation du projet de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « L'Espace Ludo »,
Vu l'avis de la Commission « Petite enfance » en date du 23 septembre 2026,
Vu les projets de règlement intérieur et de projet de fonctionnement actualisés du L.A.E.P, ci-annexés,

Considérant l'intérêt pour le bon fonctionnement et la sécurité du service public de la petite enfance d'ajuster les locaux d'accueil afin de mettre à disposition des familles des infrastructures d'éveil de qualité,

Considérant que les séances du L.A.E.P, fixées le mardi matin de 9h15 à 11h15, sont désormais localisées au sein de l'accueil de loisirs, au 17 rue de Bessancourt, en substitution des anciens locaux du service Petite Enfance,

Considérant que l'ensemble des autres dispositions relatives à la gratuité, à la charte de bienveillance des accueillantes, aux règles d'anonymat et aux indicateurs de fréquentation visés par la C.A.F demeurent inchangées ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVER** les versions modifiées et actualisées du règlement intérieur et du projet de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P) « L'Espace Ludo » de la Commune de Pierrelaye, annexées à la présente délibération
- ✓ **ACTER** le transfert géographique des temps collectifs hebdomadaires de la structure, désormais organisés de manière exclusive au sein de l'accueil de loisirs situé au 17 rue de Bessancourt, 95480 Pierrelaye
- ✓ **DIRE** que les horaires d'accès (le mardi de 9h15 à 11h15, hors vacances scolaires) ainsi que les principes d'anonymat, de neutralité et de gratuité du service public d'accompagnement à la parentalité sont expressément maintenus
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les règlements modifiés ainsi que tout acte ou document administratif inhérent à l'exécution de la présente délibération.

Transmis en Préfecture le : 20/10/2026

Publié(e) le : 21/10/2026

Exécutoire le : 21/10/2026

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 14 OCTOBRE 2026**

LE MAIRE

M. Eric BOSC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et R421-1 du Code de Justice Administrative.



Vu pour être annexé
à la délibération du
conseil municipal
N° 2026-109 du 14/10/2026
LE MAIRE,



LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT

« L'ESPACE LUDO »

PROJET DE FONCTIONNEMENT

La ville de Pierrelaye a mis en place le Lieu d'Accueil Enfants-Parents en 1999 afin de soutenir la fonction parentale. Ce lieu a suivi plusieurs changements tout au long de ces dernières années avec une fréquentation fluctuante.

Cette action s'inscrit dans un travail partenarial avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ainsi qu'avec les services Petite Enfance, Enfance et Social de la Ville de Pierrelaye.

➤ Finalités et objectifs :

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents est un lieu d'accueil, de rencontre, de socialisation, d'écoute et d'échange pour les parents et les enfants. Ce lieu facilite les interactions, tout en respectant les besoins de chacun : enfants et adultes.

L'Espace Ludo a pour objectifs :

- Accueillir les parents et les enfants comme ils sont.
- Renforcer le lien enfant-parent.
- Faciliter la séparation enfant-parent.
- Accompagner et soutenir la fonction parentale.
- Favoriser la socialisation de l'enfant.
- Favoriser l'autonomie, l'éveil et l'épanouissement du jeune enfant, en toute sécurité physique et psychique.
- Faciliter la rupture de l'isolement en proposant un lieu de rencontres et d'échanges.

➤ Equipe d'accueillants :

L'équipe d'accueillantes est composée de la façon suivante :

- Christine BALLOIR, animatrice
- Alexandra LECONTE, agent petite enfance

Définition du rôle d'accueillant par l'équipe :

Les accueillantes sont disponibles et à l'écoute des parents et enfants avec un regard neutre et bienveillant. Elles accueillent les familles comme elles sont, dans le respect de chacun, de leur culture et de leur histoire. Elles aident, parents et enfants, à s'approprier l'espace et les laissent devenir acteurs de leur séance, dans une posture d'observation participative.

Les accueillantes aménagent l'espace pour le bien-être et la sécurité des familles. Elles sont garantes du bon déroulement des séances.

Formations, supervisions et réunions :

Dans le cadre du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, les accueillantes participent à plusieurs formations afin de maintenir une réflexion autour de l'accueil des familles, de la pratique d'accueil au sein d'un LAEP, de la posture des accueillants. Aussi, des réunions entre accueillants sont animées par la CAF au sein du réseau des LAEP du Val d'Oise.

Également, des réunions de l'équipe d'accueillantes sont mises en place tout au long de l'année afin d'échanger autour de l'accueil des familles, de l'organisation du LAEP, des bilans réalisés, etc. Par ailleurs, un temps de supervision avec une psychologue est mis en place quatre fois par an, en raison de deux heures par séance, afin de proposer à l'équipe d'accueillantes un espace d'analyse des pratiques et de soutien.

➤ Fonctionnement :

L'Espace Ludo est un lieu gratuit et anonyme ouvert à tous les parents ayant des enfants non scolarisés (0 – 4 ans). Une priorité est donnée aux familles pierrelaysiennes. Il se déroule de 9h15 à 11h15 les mardis (hors vacances scolaires) situé sur l'accueil de loisirs, 17 rue de Bessancourt, 95480 Pierrelaye. La salle est à aménager lors de chaque séance. Ainsi, une heure est prévue pour la préparation, le rangement et le débriefing lors de chaque séance.

Pour un accueil adapté au public familial, la séance est limitée à 18 personnes (adultes et enfants confondus). Dans le souci d'assurer un accueil de qualité, les accueillantes peuvent se trouver dans l'obligation de différer la participation des familles.

➤ Déroulement de la séance :

L'aménagement de la salle est réfléchi et mis en place par les accueillantes. Des coins jeux sont proposés en fonction de l'âge des enfants : coin bébé, coin lecture, coin dinette, etc.

En début de séance :

L'équipe accueille de façon individuelle chaque famille. Les accueillantes présentent la salle afin de donner des repères et de faciliter la familiarisation avec les lieux.

Chaque famille est invitée à participer durant la séance, dans le respect des règles de vie du groupe et du règlement affiché à l'entrée de la salle. Il est rappelé, également, que ce n'est pas obligatoire de participer à la totalité de la séance et que les familles peuvent arriver et partir aux horaires qui leur conviennent, dans la limite des créneaux proposés.

Pendant la séance :

Les parents et enfants peuvent échanger, jouer, rencontrer d'autres personnes. Chaque accueillante est disponible et à l'écoute de chaque parent et/ou enfant.

Les accueillantes remplissent une feuille de présence anonyme afin d'évaluer le nombre de participants par séance.

Aucune activité dirigée n'est proposée.

Fin de la séance :

Avant la fin de la séance (5 minutes), l'équipe accueillante prévient les familles et les invite à participer au rangement de jouets.

Puis, un temps de comptines est proposé afin de créer un repère de fin de séance et de changement, mais aussi, pour faciliter le lien parent-enfant.

Le départ se fait individuellement ou groupé.

Les accueillantes rangent et nettoient le matériel, puis, réalisent un débriefing de la séance.

Actualisé en octobre 2026

Le Maire,

Eric BOSC



Vu pour être annexé
à la délibération du
conseil municipal
N° 2026-109 du 14/10/26
LE MAIRE,



REGLEMENT INTERIEUR

LAEP PIERRELAYE

Le lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est un lieu d'accueil, de rencontre, de socialisation, d'écoute et d'échanges pour les parents et les enfants. Ce lieu facilite les interactions, tout en respectant les besoins de chacun : enfants et adultes.

L'espace est un lieu gratuit et anonyme ouvert à tous les parents ayant des enfants non scolarisés (0-4ans). Il se déroule de 9h15 à 11h15 les mardis (hors vacances scolaires) sur l'accueil de loisirs situé au 17 rue de Bessancourt, 95480 Pierrelaye.

La salle est aménagée à chaque séance. Ainsi, une heure est prévue pour la préparation, le rangement et le debriefing.

Pour un accueil de qualité et adapté au public familial, la séance est limitée à 18 personnes (adultes et enfants confondus). Les accueillantes peuvent parfois se retrouver dans l'obligation de différer la participation des familles.

Chaque famille est invitée à participer à la séance dans le respect du règlement et de la vie de groupe. Il est rappelé également qu'il n'est pas obligatoire de participer à la totalité de la séance. Les familles peuvent arriver et partir aux horaires qui leurs conviennent, dans la limite des créneaux proposés.

Définition du rôle d'accueillant par l'équipe :

Les accueillantes sont disponibles et à l'écoute des parents et des enfants avec un regard neutre et bienveillant. Elles accueillent les familles telles qu'elles sont, dans le respect de chacun (culture, histoire personnelle...). Elles accompagnent parents et enfants à s'approprier l'espace et les laissent devenir acteurs de leur séance à travers une posture d'observatrice participative.

Les accueillantes aménagent l'espace pour le bien-être, l'éveil des enfants et la sécurité des familles. Elles sont garantes du bon déroulement des séances.

Formations, supervisions et réunions :

Dans le cadre du partenariat avec la Caisse des Allocations Familiales du Val d'Oise, les accueillantes participent à plusieurs formations afin de maintenir une réflexion autour de l'accueil des familles, de la pratique d'accueil au sein d'un LAEP et de la posture des accueillants. Des réunions entre accueillants sont aussi animées par la CAF au sein du réseau des LAEP.

Des réunions d'équipe sont mis en place tout au long de l'année afin d'échanger autour de l'accueil des familles, de l'organisation du LAEP, des bilans, etc.

Un temps de supervision avec une psychologue est mis en place quatre fois par an, en raison de deux heures par séances, afin de proposer à l'équipe accueillantes un espace d'analyse des pratiques et de soutien.

Les règles de Vie :

Les accueillantes sont garantes du bon fonctionnement du LAEP.

L'enfant est placé sous la responsabilité exclusive de l'adulte qui l'accompagne. Ce dernier doit veiller à sa sécurité et à ses besoins durant tout le temps d'accueil. Toutefois, si un enfant se met en danger ou ne respecte pas une règle de vie, le parent ou les accueillantes peuvent intervenir.

Dans un souci d'hygiène et de protection, toute personne (adulte ou enfant) présentant des symptômes de maladies contagieuses ne peut être admis sur le lieu d'accueil. L'équipe se réserve le droit de ne pas les accueillir.

De la même manière, les parents doivent porter des surchaussures à l'intérieur de la salle les jours de pluie. Pour cela des surchaussures sont mises à disposition à l'entrée du LAEP.

Également, les enfants qui utilisent la piscine à balles et les tapis doivent retirer leurs chaussures.

Une collation est proposée par les accueillantes à chaque dernière séance avant les vacances. Les familles sont invitées à apporter un met à partager. Lors des autres séances, la collation peut être exceptionnellement acceptée en cas de situations particulières.

Afin de préserver l'anonymat et la confidentialité du lieu d'accueil, les photos et films ne sont pas acceptés. De la même manière les appels téléphoniques ne sont pas autorisés pendant la séance sauf en cas d'urgence.

En fin de séance, les parents sont sollicités à participer au rangement des jeux. Ces derniers ne peuvent pas être empruntés par les familles.

(cf. voir annexe 1)

Le déroulement d'une séance :

En début de séance, l'équipe accueille de façon individuelle chaque famille.

Pendant la séance, les parents peuvent échanger, jouer, rencontrer d'autres familles. Chaque accueillante est disponible et à l'écoute de chaque parent et de chaque enfant.

Les accueillantes remplissent une feuille de présence anonyme afin d'évaluer le nombre de participants par séance. (cf. voir annexe 2)

Aucune activité dirigée n'est proposée durant ces temps d'accueil du LAEP.

A la fin de la séance, l'équipe accueillante prévient les familles et propose un temps de comptines afin de créer un rituel et de faciliter le lien-parent sur le départ.

Les familles quittent la séance de façon individuelle ou groupée. Les accueillantes terminent par le nettoyage du matériel et réalisent le debriefing.

Le Maire,

Eric BOSC.



REGLES DE VIE L'Espace Ludo



Dans ce lieu, chacun respecte l'autre.

Je peux...	Merci de...
M'amuser, jouer, rire, pleurer 	Ne pas venir en cas de maladie contagieuse (ex: varicelle) Mettre le téléphone portable en silencieux, sauf en cas d'urgence
Parler, chanter 	Ne pas prendre de photos, ni filmer
Regarder les livres 	Mettre des chaussons (ou chaussettes) pour aller dans la piscine à balles et sur le tapis
Me reposer et « ne rien faire » 	Mettre des surchaussures les jours de pluie (pour les parents)
Etre moi-même 	Ne pas donner de collations sauf demande exceptionnelle Faire attention à l'autre, « petits et grands » Garder ce lieu agréable et convivial Ranger les jouets utilisés



Les enfants sont sous la responsabilité exclusive du parent qui les accompagne.

Annexe 2 :



FICHE PRESENCES LAEP

Le tableau ci-dessous permet à l'équipe d'évaluer de manière quantitative chaque séance.

Accueillants :

Date :

Mardi ☐

PRENOMS ENFANTS	PRENOMS PARENTS
TOTAL :	TOTAL :



Contexte de la séance :

Observations de la séance :

Motif si annulation de la séance :